



**PRÉFET
DE SAÔNE-ET-LOIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Bureau de la communication
interministérielle et de la
représentation de l'État**

Mâcon, le **18 MARS 2021**

Arrêté N°

Médaille pour acte de courage et de dévouement

Le préfet de Saône-et-Loire
Chevalier dans l'Ordre national du Mérite

VU le décret du 16 novembre 1901, modifié par le décret du 9 décembre 1924, concernant l'attribution de la médaille pour acte de courage et de dévouement,

VU le décret n° 70-221 du 17 mars 1970, portant déconcentration en matière d'attribution de la distinction susvisée,

VU la demande présentée par Madame KIEHL-REDON, Directrice Départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire en date du 14 décembre 2020, en considération de la bravoure dont ont fait preuve le major Frédéric SAUVAGE, le brigadier-chef Stéphane CRAPOIX, les brigadiers Laurent VILLEROT, Loïc GAETCHER, Hubert WAULTIER, Johnny PANDROT, les gardiens de la paix Jérôme MENARDO, Sabrina ASSELIN, Mickaël DA FONSECA et Yann GIROD, pour leur intervention le 22 juillet 2020 à 12h25 à Chalon-sur-Saône lors d'un homicide volontaire par arme avec feu suivi d'un incendie volontaire d'appartement.

Sur proposition de Monsieur le sous-préfet, Directeur de cabinet,

ARTICLE 1er : La médaille de « Bronze » pour acte de courage et de dévouement est décernée au major Frédéric SAUVAGE, le brigadier-chef Stéphane CRAPOIX, les brigadiers Laurent VILLEROT, Loïc GAETCHER, Hubert WAULTIER, Johnny PANDROT, les gardiens de la paix Jérôme MENARDO, Sabrina ASSELIN, Mickaël DA FONSECA et Yann GIROD à la circonscription de police de Chalon-sur-Saône.

ARTICLE 2 : Le présent arrêté sera adressé à Mme. la Directrice Départementale de la sécurité publique de Saône-et-Loire pour information et sera publié au recueil des actes administratifs de la préfecture.

Le préfet,

Julien CHARLES